

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 19h00 vendredi le 24^e jour de mars 2017. Sont présents Messieurs les conseillers : Jeannot Marquis, Marcel Gauthier, Clément Gauthier Julien Ouellet et Mesdames les conseillères : Johanne Thibault et Josée Marquis sous la présidence de Monsieur Jean-Roland, maire.

1. CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2016-42

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 21^e jour du mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont tous présents et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Réparation majeure du souffleur;
4. Location d'un souffleur;
5. Période de questions;
6. Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-43

RÉPARATION MAJEURE DU SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE, le souffleur à neige VOHL doit être séparé pour remplacer l'embrayage;

CONSIDÉRANT, la soumission de « Machinerie Lourdes St-Raymond Inc. » au montant de 6 960.85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Marquis d'accepter de faire réparer le souffleur VOHL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-44

LOCATION DU SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE, le souffleur est en réparation pendant au moins une semaine;

CONSIDÉRANT QUE, la compagnie Jasmin et Régis Imbeault sont à 135\$/heure pour le service de souffleur;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme à une attente de service avec la municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Adelme va prendre le service du souffleur à Ste-Félicité selon l'entente de service à avec Sainte-Félicité.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJET RELIÉE À L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2017-45
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon dir.gén. et sec.-très.

Je soussignée, Jean-Roland Lebrun, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jean-Roland Lebrun, maire